



Edito : N'acceptons pas l'inacceptable ! - Mouvement INTER 2021 : encore une année catastrophique ! - Mouvement INTRA 2021 - CHSCTA du 5 mars - Audience DASEN des Landes - Brèves : Qualification & reconversion, Classe exceptionnelle, Certificat SST 2021, Apprentissage, suspension du jour de carence.

N'acceptons pas l'inacceptable !

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021, nous vous annonçons que les suppressions de postes allaient certainement être très nombreuses dans le second degré...

Et en préparant les différents Comités Techniques Spéciaux Départementaux qui vont commencer à se tenir cette semaine, nous voyons de plus en plus clairement la catastrophe arriver.

En effet, alors qu'il est prévu une augmentation du nombre d'élèves, même dans la Voie Pro, ce sont plusieurs dizaines de postes de PLP que l'autorité académique prévoit de supprimer ! A ce jour, pour seulement 3 départements sur 5, la Gironde, les Landes et les Pyrénées Atlantiques, ce sont 40 postes qui devraient disparaître contre 17 créés. Et pour rappel, à la rentrée 2020, le solde créations/suppressions pour l'académie était déjà de -19 postes. Bien sûr, tous les postes supprimés ne sont pas forcément occupés cette année par un enseignant titulaire (une quinzaine sur les 40), mais il s'agit concrètement de suppressions d'emplois.

Oui, avec un solde négatif de 16 emplois en Gironde et 6 dans les Pyrénées Atlantiques, ce sera notamment plus difficile pour les collègues participant au mouvement INTRA d'obtenir satisfaction...

Il y aura aussi une augmentation du nombre de postes à complément de service et les conditions de travail seront encore dégradées.

Et nous pouvons craindre également que de nombreux collègues contractuels se retrouvent sans emploi à la rentrée 2021.

Cette politique du Ministère de l'Éducation Nationale est-elle vraiment à la hauteur de la situation et des enjeux de notre société ? Au SNETAA-FO, et plus largement à la FNEC-FP-FO, nous ne le pensons pas.

C'est pourquoi nous ne cessons de mener des combats. Oui, quotidiennement, nous tentons d'organiser la résistance. C'est ce que nous faisons notamment actuellement pour les SEGPA, et même si nous n'avons pas encore réussi à sauver toutes les heures d'atelier (le combat continue), nous constatons à cette heure qu'il n'y a pas de suppression de postes de PLP dans les SEGPA de Gironde.

Alors chers collègues, n'acceptons pas l'inacceptable. Nous vous invitons à continuer à nous soutenir. Avec nos camarades du SNFOLC (lycées & collèges), du SNUDI-FO (premier degré) et du SPASEEN-FO (personnels administratifs), nous organisons un rassemblement pour les collègues de la Gironde ce mercredi 10 mars devant la DSDEN à 14h30. Vous trouverez **le communiqué** en ligne sur notre site Internet. Des rassemblements sont également prévus dans les autres départements, comme par exemple celui prévu le 9 mars à 9h30 devant la préfecture de Pau dans les Pyrénées Atlantiques...

Plus largement, nous vous invitons à signer et à faire signer **notre pétition contre les suppressions de postes et pour de meilleures conditions de travail.**

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

Mouvement INTER 2021 : encore une année catastrophique !

L'année dernière, avec la suppression des Commissions Administrative Paritaires, nous avons constaté que la qualité du mouvement INTER des PLP s'était dégradée. Cette année, comme l'année dernière, très peu de candidats ont obtenu satisfaction, en tout cas parmi ceux qui souhaitent arriver dans l'académie de Bordeaux. Cela n'est bien évidemment pas surprenant, puisque nos élus ne peuvent plus travailler à l'amélioration des résultats... Et le nombre important de suppressions d'emplois prévu pour la rentrée 2021 n'a certainement pas contribué à rendre le mouvement plus fluide, bien au contraire.

Ce sont donc seulement 78 PLP qui parviennent à entrer dans l'académie (74 l'année dernière). Cela représente à peine 4% des candidatures ! Pour rappel, il y a deux ans, nous avons plus de 100 entrants... 17 PLP quittent l'académie.

Dans le détail, comme l'année dernière, c'est en Biotechnologie qu'il y a le plus d'entrants (10), puis en Maths-Sciences et Eco-Gestion Vente (9) et enfin en Lettres-Histoire (7). A noter que 24 CPE, contre 19 l'année dernière, arrivent à Bordeaux.

Nous invitons tous les collègues qui ont participé à l'INTER à nous transmettre leur résultat.

Les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas mutés ou ne le sont pas sur leurs premiers vœux, ont la possibilité de faire une demande de révision d'affectation auprès de la DGRHB2-2 du Ministère de l'Éducation nationale et ceci, d'autant plus s'ils bénéficient de priorités légales ou s'ils sont dans une situation grave ou particulière à faire valoir. Les collègues ont deux mois maximum pour faire cette demande à compter du 3 mars. Pour le SNETAA-FO, tous doivent faire un recours ! Oui, il faut systématiquement le faire au cas où... Et puis il est essentiel que tous ceux qui ne sont pas satisfaits le disent haut et fort à la DGRH (ministère), responsable de cette gestion calamiteuse des ressources humaines ! Non, il ne faut pas se résigner, l'année dernière, les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO ont eu gain de cause sur quelques dossiers jusqu'au début de l'été !

Le SNETAA-FO peut répondre à toutes les questions et accompagner les collègues pour faire ce recours. Il soutiendra et suivra toutes les demandes de ses adhérents qui lui remonteront.

A noter que cette année, un outil de gestion des recours est mis en place. En effet, chaque candidat au mouvement a reçu un message I-Prof le 3 mars dernier l'informant des résultats de sa participation aux opérations de mouvement. Ce message I-Prof contient, dans l'encadré détaillant les voies et délais de recours, un lien sur lequel il est possible de cliquer pour être dirigé vers cet outil de gestion des recours. Mais attention, avant de compléter cet outil, nous invitons les collègues à prendre contact avec leur organisation syndicale, le SNETAA-FO, afin d'optimiser leurs chances, de ne pas faire d'erreur et de bénéficier des meilleurs conseils.

Oui, même s'il y a peu de chance d'obtenir satisfaction, **tous les adhérents du SNETAA-FO peuvent compter sur le soutien du premier syndicat de l'Enseignement Professionnel dans leurs démarches !**

Mouvement INTRA 2021

Le serveur SIAM permettant la saisie des vœux devrait ouvrir le vendredi 12 mars à midi et fermer le mercredi 24 mars également à midi.

A ce jour, aucun document officiel concernant le mouvement INTRA à Bordeaux n'a encore été publié par le Rectorat. Ceci dit, nous connaissons déjà les règles du mouvement INTRA 2021. Si besoin, nous vous apporterons des informations plus précises dans la prochaine « Note aux S1 ».

En attendant, les collègues participant au mouvement INTRA, peuvent télécharger et imprimer notre fiche syndicale de suivi de dossier. Nous les invitons à nous la retourner très rapidement. Nous pourrions ainsi prendre contact avec eux et les conseiller au mieux pour faire leurs vœux.

Egalement en ligne sur notre site Internet :

- 🔗 Les barres départementales de l'INTRA de 2015 à 2019 ; Pour 2020, le Rectorat devrait fournir ces informations sur son site Internet...
- 🔗 La liste des établissements de l'académie ;
- 🔗 Les SEGPA par département avec la liste des champs professionnels (à vérifier).

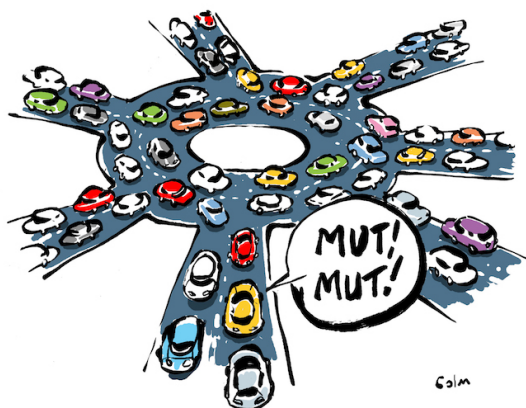
La Rectrice s'est engagée il y a quelques mois à ce que les postes vacants mis au mouvement soient affichés sur SIAM... Mais attention, ces informations peuvent être de faux amis, car il ne faut pas faire uniquement des vœux sur ces postes. En effet, il faut considérer que tous les postes sont susceptibles de devenir vacants. Vous pourrez consulter également sur SIAM les postes spécifiques académiques, vacants ou non.

Le SNETAA-FO participe à une réunion d'information ce lundi au Rectorat.

A ce jour, nous n'envisageons pas de tenir des réunions sur le mouvement INTRA en présentiel. En revanche, nous organiserons des réunions en distanciel.

La première sera une réunion « collective ». Elle se tiendra **le vendredi 12 mars de 18h à 20h**. Le lien pour y assister est le suivant : <https://meet.jit.si/SNETAAINTRA2021>

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le premier syndicat de l'Enseignement Pro !



CHSCTA du 5 mars 2021

Ce vendredi 5 mars, s'est tenu un nouveau CHSCTA.

Notre déclaration liminaire est en ligne sur notre site Internet. En voici un extrait qui concerne la reprise à marche forcée des terminales de l'ensemble des voies : « Si notre fédération ne peut que se réjouir d'une reprise que nous appelons de tous nos vœux, cela ne peut se faire que dans la plus stricte application du protocole sanitaire. Or, les ordres déguisés qu'ont reçu les conseils d'administration, qui se sont vu privés de leur prérogative d'organisation, vont à l'encontre des dispositions réglementaires. Mais surtout, cette injonction va placer les établissements déjà en difficulté pour faire respecter ne serait-ce que le port du masque, dans une situation sanitaire dangereuse. Il manque du personnel pour encadrer et surveiller, il manque du personnel pour nettoyer et désinfecter, pour servir. Là aussi, nous tirons la sonnette d'alarme. Madame la Rectrice s'est engagée en ce sens devant ce comité, notamment sur le port du masque des élèves. ».

Audience DASEN des Landes

Ce vendredi 5 mars, notre organisation a été reçue en audience par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Landes.

Durant près d'1h20, nous avons fait remonter les problématiques rencontrées sur le « terrain » landais. Pour la voie professionnelle nous avons abordé les points suivants :

- 👤 Les AESH : non-paiement de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour ceux dépendant de la DSDEN40, reclassement des AESH en CDI depuis plus de 3 ans.
- 👤 ULIS : précisions sur les structures créées à la rentrée à Parentis et Mont-de-Marsan ;
- 👤 Problématique RH en GA à la rentrée 2022 ;
- 👤 Portes ouvertes : des maintiens ici ou là en inadéquation totale avec la FAQ Covid-19, notamment lorsqu'il est prévu un pot de clôture et repas « comme d'habitude » !
- 👤 Mini-stages : vital pour faire connaître nos formations mais quid du brassage d'élèves entre EPLE ;
- 👤 Famille de métiers : mise en place du troisième et dernier volet (problématique soulevée lors du dernier CTSD) ;
- 👤 Demande de la liste des postes vacants à la rentrée 2021.

Les informations particulières ont été données aux principaux concernés, mais n'hésitez pas à venir vers nous pour en savoir plus.

Concernant les créations/suppressions de postes, nous avons un Groupe de Travail ce mercredi 10 mars, suivi d'un CTSD le lendemain. Au regard des documents de travail qui nous ont été transmis, nous constatons encore une fois que la Voie Pro, la soi-disant deuxième priorité de notre cher ministre, n'est pas épargnée... En effet, solde nul sur le second degré (demande académique +1), mais de -1 pour les PLP. Des explications s'imposent, comptez sur nous pour les réclamer !

Thierry Clamens

Brèves

Qualification et reconversion :

Si vous êtes intéressés par une qualification ou une reconversion, vous avez jusqu'au vendredi 12 mars pour transmettre votre dossier aux services de la DRRH, après avis de votre chef d'établissement : ce.sarh@ac-bordeaux.fr. Pour plus de détail, voir notre « Note aux S1 » n°22.

Classe exceptionnelle :

Pour ces promotions 2021, contrairement aux années précédentes, il n'y a pas à faire acte de candidature. Cependant, tous les collègues éligibles au titre d'un vivier doivent veiller à compléter et à enrichir leur CV sur I-Prof avant le 10 mars 2021. Pour plus de détail, voir notre « Note aux S1 » n°22.

Certificat SST 2021 :

Un arrêté publié le 15 février 2021 a supprimé pour la session 2021 des CAP, l'évaluation relative au certificat de sauveteur secouriste du travail (SST), intégrée à l'épreuve de prévention santé environnement (PSE). Pour le calcul de la note de l'épreuve de PSE, les points afférents à la situation d'évaluation pratique et orale des gestes de secours sont neutralisés. La formation de SST peut tout de même être mise en œuvre jusqu'au 3 juillet 2021, sous réserve que les conditions sanitaires soient satisfaisantes. L'attestation de formation et le certificat de SST pourront être délivrés si les conditions de délivrances sont réunies.

Apprentissage :

Ce sont plus de 1000 apprentis de Nouvelle Aquitaine qui vont se retrouver en difficulté dans les jours qui viennent, car sans contrat depuis 6 mois...

Suspension du jour de carence :

Pour ne pas se voir prélever le jour de carence, les collègues suspectés COVID ou positifs doivent faire leur demande d'arrêt de travail uniquement via le téléservice « declare.ameli.fr ».



CONTRE-REFORMES:
BLANQUER MAINTIEN LE CAP

Agenda

Lundi 8 mars

CTSD des Pyrénées Atlantiques

Jeudi 11 Mars

CTSD de la Gironde et des Landes

Vendredi 12 mars

Comité Technique Académique

CTSD du Lot & Garonne

Ouverture du serveur SIAM (Mouvement INTRA).

Mardi 16 mars

CTSD de la Dordogne

Mercredi 24 mars

Fermeture du serveur SIAM (Mouvement INTRA)

Vendredi 9 avril

CAPA PLP Recours RDVC 2019-2020